



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone Rec3-038
--------------------------	---------------

1. USAGES AUTORISÉS
1.1 GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR
R3 Activité récréative extensive
1.2 GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION
F3 Conservation du milieu naturel

2. USAGES PARTICULIERS
2.1 Spécifiquement permis
Acériculture de la classe d'usages "A1 - Agriculture sans élevage"
2.2 Spécifiquement interdit

3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
3.1 Implantation	Norme générale	Normes particulières	
Marge de recul avant minimale	9 m		
Marge de recul latérale minimale	5 m		
Marge de recul latérale combinée minimale	12 m		
Marge de recul arrière minimale	10 m		
3.2 Dimensions	Norme générale	Normes particulières	
Hauteur minimale	-		
Hauteur maximale	2,5 étages et 9,5 m		

4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES	
Affichage	Aucun affichage selon les types de milieu.
RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES	Zone Rec3-038